

Commune de Bernex

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 10 Mars 2025 à 19h30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre André Jacquier, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 06 Mars 2025

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : Pierre André Jacquier, Dorothée Tupin, Jean-Yves Guegan, Marie-Claire Sonnois, Emilien Abgrall, Richard Martinez, Stéphane Vesin, Sandie Masson, Sylvie Trincaz, Laurine Carraud.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Marie Perard, (excusée), Edouard Betemps, Jean-Jacques Bertoni, Pierrarnaud Christin.

Procuration : Marie Perard à Richard Martinez

M. Jean-Yves Guegan a été désigné comme secrétaire de séance.

Le conseil municipal,

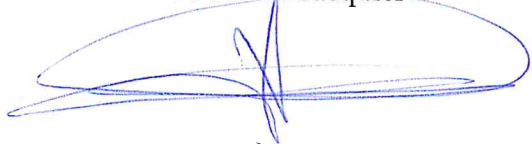
- 1) Approuve le procès-verbal de la séance du 20 Décembre 2024
- 2) Autorise Monsieur le Maire à signer la convention tripartite de mission d'accompagnement du maître d'ouvrage entre la commune de Bernex, le CAUE et le SIAC afin de mener une réflexion sur l'ouverture à l'urbanisation d'un ensemble de terrains situé en zone UA du PLU (dans le périmètre de l'OA2) et qui constitue un secteur d'extension du Chef-Lieu par une programmation urbaine comprenant notamment des logements, des logements seniors, une micro-crèche avec éventuellement des logements saisonniers ou hôteliers
- 3) Approuve le principe de constitution d'un groupement de commandes pour la passation d'un marché de gestion du centre de loisirs Pays de Gavot avec les communes de Larringes, Saint Paul en Chablais et Vinzier et autorise le Maire à signer la convention de groupement de commandes ainsi que le marché. Il désigne la commune de Vinzier coordonnatrice du groupement pour mener la procédure de consultation et exécuter le marché correspondant. Il désigne Madame Marie-Claire Sonnois, membre titulaire et Monsieur Jean-Yves Guegan, membre suppléant pour représenter la commune au sein de la commission d'appel d'offres Ad hoc. Ces deux élus sont également désignés pour représenter la commune au sein de la commission d'évaluation
- 4) Vote les subventions aux associations
- 5) Approuve la réalisation de travaux d'amélioration des ouvrages liés à la ressource en eau sur l'unité pastorale d'Oche pour un montant estimatif de 57.897,88 € H.T et sollicite une subvention au taux le plus élevé possible auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie. Il s'engage à apporter l'autofinancement nécessaire et à respecter les délais de réalisation de cette opération.
- 6) Demande l'appui de la Société d'Economie Alpestre de la Haute-Savoie pour l'assister en vue de la réalisation des travaux prévus sur l'unité pastorale d'Oche moyennant une contribution de 3.250,00 € et autorise Monsieur le Maire à signer la convention y afférente
- 7) Modifie les tarifs Eté des remontées mécaniques ainsi que les tarifs des forfaits VTT, bobkart, tubing et luge sur rail 4 saisons
- 8) Décide de céder aux consorts Gauthier la parcelle cadastrée à la section A sous le numéro 4943 (4a 26ca) appartenant à la commune lieudit La Pépinière et de recevoir

en échange les parcelles cadastrées à la section A sous les numéros 4938 (0a 13ca) et 4940 (5a 31ca) lieudit Fin de la Rasse appartenant aux conjoints Gauthier. Il précise que cet échange se fait sans soulte et que la valeur des parcelles est estimée à quatre cent vingt-six euros (426,00 €) pour la parcelle 4943, onze euros quatre-vingt-deux centimes (11,82 €) pour la parcelle 4938 et quatre cent quatorze euros dix-huit centimes (414,18 €) pour la parcelle 4940. Il donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener cette affaire à son terme et notamment signer toutes les pièces nécessaires à sa conclusion et dit que les frais de géomètre et de notaire seront pris en charge par la commune de Bernex

- 9) Reporte à une prochaine séance la mise à jour de la dénomination des voies
- 10) Supprime 2 emplois d'agents spécialisés principaux de 2^{ème} classe des écoles maternelles au service scolaire et crée 2 emplois d'agents spécialisés principaux de 1^{ère} classe des écoles maternelles au service scolaire à compter du 01/05/2025 relevant de la catégorie C
- 11) Adopte le tableau des emplois qui prendra effet au 01/05/2025
- 12) Approuve l'adoption du schéma de mutualisation 2024-2030 de la CCPEVA et de ses communes
- 13) Débat sur les orientations du Règlement Local de Publicité Intercommunal et notamment l'implantation des enseignes à certains endroits et la nécessité de renforcer la réglementation en matière d'enseignes temporaires
- 14) Déclare que l'arrêté préfectoral d'autorisation n° DDT-2025-0384 du 20 janvier 2025 autorisant les travaux de gestion de la végétation rivulaire du bassin versant des Dranses et de l'Est Lémanique a été porté à sa connaissance
- 15) Décide d'organiser le Grand Prix du Gavot consistant en un slalom géant le 30 Mars 2025 et fixe le droit d'inscription à 5,00 € par participant
- 16) Discute des affaires diverses suivantes :
 - . Nettoyage du cimetière
 - . Balayage des rues
 - . Ensemencement des espaces verts en prairies naturelles
 - . Repas de la Fête des mères du 17/05/2025
- 17) Ne souhaite pas que le Maire exerce le droit de préemption urbain dans le cadre des ventes suivantes :
 - . parcelle sise 446 Route du télésiège
 - . parcelle sise 32 Chemin du Pardon
 - . parcelles sises 2222 Route de Grange-Blanche (bâtiment dans copropriété)
 - . parcelles sises 1371 Route de la Croix du Coeur (bâtiment dans copropriété)
 - . parcelle sise 32 Chemin du Pardon
 - . parcelle sise 24 Chemin du Pardon
 - . parcelle sise 32 Chemin du Pardon
 - . parcelles sises 330 Route de la Dent d'Oche (bâtiment dans copropriété)
 - . parcelles sises 32 Chemin du Pardon (bâtiment dans copropriété)
 - . parcelles sises 1371 Route de la Croix du Coeur (bâtiment dans copropriété)
 - . parcelle sise 56 Chemin du Pardon (bâtiment dans copropriété)
 - . parcelles sises 369 Route de sur les Crêts

Le Maire

Pierre André Jacquier



Le secrétaire

Jean-Yves Guegan

